

MAIRIE D'AUTHEUIL-AUTHOUILLET

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 septembre 2016

—◆—
COMPTE-RENDU

L'an deux mil seize,

le douze septembre à 20 heures 00,

Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur GLOTON Louis, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames LEMARCHAND Françoise, JOURDAN Evangéline, TOURSEL Carole, JANVIER Marie-Joseph, BUSSI Isabelle, Messieurs GLOTON Louis, NOËL Denis, ROUSSEL Franck, AUBRY Michel, CRÉPEAU Serge, POULIN Etienne, PAUL Olivier,

Etaient absents excusés : Madame MAHEUX Jeannine pouvoir à Monsieur NOEL Denis, Messieurs LEPRINCE Patrick, CHARPENTIER Raynald,

Madame JOURDAN Evangeline a été élue secrétaire de séance,

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE opération 176 Délib. N°24-2016

Monsieur le Maire fait part au conseil de la nécessité de procéder à une décision modificative afin de finaliser le paiement dû au Département de l'Eure sur l'opération d'investissement n° 176 à l'article 204132, opération de sécurité sur la RD 316.

La somme de 100 € est à prendre sur les dépenses de fonctionnement chapitre 11 article 615221 à l'entretien des bâtiments.

Adopté à l'unanimité

CONVENTION DE TRANSPORT SCOLAIRE de l'école vers le centre de loisirs Délib. N°25-2016

Monsieur le Maire explique avoir reçu une proposition de convention de transport par l'Association Loisirs Educatifs Fontaine Heudebourg (ALEFH). Lors de la mise en place des activités extrascolaire l'association a pris en charge l'acheminement des enfants des communes le mercredi midi et leur retour le soir de leurs écoles respectives vers le centre de loisirs. L'association a fixé la participation des communes aux 2/3 du coût de la prestation soit pour la commune d'Autheuil-Authouillet un montant au coût par habitant de 1.50 €/habitant, tarif sur la base de 970 habitants fixé à 1 455 €.

Monsieur le Maire informe avoir participé à une réunion à ce sujet le 2 août à la CCEMS. Il fait part au conseil municipal que cette demande de subvention est motivée par le fait que le transport ne peut pas être regroupé dans le budget global de l'association cela doit être une ligne différente et de fait ne bénéficie pas de subvention CAF, EMS. Pour équilibrer le budget l'association fait appel aux communes.

Monsieur le Maire rappelle que l'ALEFH est déjà subventionnée par la CAF et par la CCEMS pour toutes ces activités

La participation des familles est de 5,6 € à 12,5 € selon la tranche d'imposition. Le coût total du transport pour les trois trimestres est de 9 108€ (une augmentation étant à prévoir pour la période de septembre 2016 à juin 2017). Il manque à l'association 6 455€ pour équilibrer son budget prévisionnel. Le président de l'association propose donc aux communes de participer à la dépense du transport partant du principe que les subventions sont attribuées pour le centre de loisirs et non pas pour le transport. La répartition par habitants fait ressortir une participation pour Autheuil-Authouillet de 1 455 €. Les modalités de calcul faites par l'ALEFH pour la commune d'Autheuil-Authouillet sont fixées sur l'année scolaire 2015 / 2016 sur la base d'environ 17 enfants en moyenne sur 129 journées par an allant au centre de loisir le mercredi. Pour les autres communes: Cailly 1 enfant, Ecardenville 4 enfants, La Croix 20 enfants, Heudreville 12 enfants, Fontaine-Heudebourg 45 enfants. Monsieur le Maire précise que les familles paient toutes le même tarif, il explique qu'une participation pour les repas sera certainement demandée

par la suite. Il conclue par la proposition faite que les communes s'engagent à régler uniquement le premier trimestre dans un premier temps.

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir débattu, Monsieur le Maire demande aux membres du conseil présents s'ils souhaitent soutenir ou non le financement du transport de l'association sur les deux propositions suivantes :

- La commune décide de ne pas répondre favorablement à la proposition de l'AEFH.
- La commune décide de ne pas répondre favorablement à la proposition de l'AEFH de la participation aux dépenses du premier trimestre.

A la majorité le projet est rejeté.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'INSTALLATION D'UNE BIBLIOTHEQUE Délib. N°26-2016

Dans le cadre de la création d'une bibliothèque-médiathèque municipale dans les locaux du bâtiment périscolaire, monsieur Aubry fait part au conseil municipal que cet aménagement peut faire l'objet d'une subvention du Département et d'une subvention de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) de l'ordre de 40% du montant total TTC de la dépense.

Une étude chiffrée a permis d'évaluer cette dépense suivant le plan de financement prévisionnel avec l'objectif de ne pas dépasser la somme prévue de 5 000 € TTC inscrite au budget 2016 de la commune en dépenses d'investissement.

Plan de financement prévisionnel :

Equipement fond propre livres	1 203,72 €
Equipement mobilier	2 960,06 €
Equipement Informatique	1 702,72 €
Equipement Vidéo	763,97 €
Equipement Bureau	682,55 €
Signalisation extérieure	957,60 €
Total TTC	8 270,62 €

Participation Département et Région 40%	3 308,25 €
Reste à la charge de la commune	4 962,37 €

Le conseil municipal, vu cet exposé et après en avoir délibéré :

- Décide le principe des aménagements énoncés ci-dessus
- Autorise le Maire à solliciter l'octroi d'une subvention du Département
- Autorise le Maire à solliciter l'octroi d'une subvention de la DRAC
- Prend l'engagement de créer le moment venu, les ressources communales à parfaire la subvention

Adopté à l'unanimité

INDEMNITES DE DEPLACEMENT Délib. N°27-2016

Monsieur le Maire fait part au conseil que Madame Mursch a des frais de transport dans le cadre de son travail, pour pouvoir être remboursée de ses frais, il est nécessaire de délibérer :

En application des articles 29 et suivants du décret 91-573 du 19 juin 1991, Madame MURSCH Barbara secrétaire de mairie, est autorisée à percevoir des indemnités kilométriques calculées en fonction du kilométrage parcouru et de la puissance fiscale du véhicule utilisé. L'article 6251 du budget sera approvisionné à cet effet.

Adopté à l'unanimité

REVALORISATION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT AU 1^{er} JANVIER 2017 Délib. N°28-2016

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants :

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide :

-d'augmenter sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 5 % au 1^{er} janvier 2017.

Sous réserve de sa réception au contrôle de légalité de préfecture avant le 30 novembre, la présente délibération sera applicable au premier jour de l'année civile suivante.

Elle sera parallèlement transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1^{er} jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

Adopté 12 voix pour 1 abstention Mme Jourdan

TARIF VOYAGE SCOLAIRE 2016-2017 Délib. N°29-2016

Le conseil municipal décide de reconduire la participation pour l'année scolaire 2016/2017 à 30% du prix demandé aux familles avec un plafond de 90 euros par an et par enfant pour un voyage, une sortie ou un séjour organisé par un établissement scolaire public du second degré.

Adopté à l'unanimité.

TARIFS SALLE D'ACTIVITÉS AU 1^{er} JANVIER 2017 Délib. N°30-2016

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de ne pas augmenter et de fixer comme suit les tarifs de location de la salle d'activités à partir du 1er janvier 2017 pour le week-end.

- Habitants de la Commune	220 €
- Habitants hors Commune	440 €
- Chauffage (du 15-10 au 15-04)	128 €
- Caution	500 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de fixer comme suit les tarifs de location de la salle d'activités à partir du 1er janvier 2017 pour les dimanches libres.

- Habitants de la Commune	110 €
- Habitants hors Commune	220 €
- Chauffage (du 15-10 au 15-04)	64 €
- Caution	500 €

Adopté à l'unanimité

TARIFS SALLE DE LA GARE AU 1^{er} JANVIER 2017 Délib. N°31-2016

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de ne pas augmenter et de fixer comme suit les tarifs de location de la salle de la Gare à partir du 1er janvier 2017. Uniquement réservé aux habitants de la commune.

- Habitants de la Commune	75 €
- Chauffage (du 15-10 au 15-04)	32 €
- Caution	500 €

Adopté à l'unanimité

TARIFS DES CONCESSIONS DES CIMETIÈRES COMMUNAUX Délib. N°32-2016

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

Dit qu'il peut être concédé des terrains aux personnes qui désirent y fonder leur sépulture et celle de leurs ascendants, enfants ou successeurs en y inhumant cercueils ou urnes.

Les bénéficiaires de la concession peuvent construire sur ces terrains des caveaux et des monuments.

La sépulture des cimetières communaux est due :

- aux personnes décédées sur le territoire de la commune ;
- aux personnes domiciliées sur le territoire de la commune quel que soit le lieu où elles sont décédées ;
- aux personnes non domiciliées dans la commune mais y ayant droit à une sépulture de famille ;
- aux personnes qui ont résidé pendant 20 années à Authueil-Authouillet et qui ont quitté la commune depuis moins de 5 années
- aux Français établis hors de France n'ayant pas une sépulture de famille dans la commune et qui sont inscrits sur la liste électorale de celle-ci

Fixe le prix des concessions des cimetières à compter du 1^{er} Janvier 2017

- Concession pour 30 ans	60 €
- Concession pour 50 ans	184 €
- Concession columbarium pour 30 ans	500 €
- Concession Jardin du souvenir	60 €

Dit que l'emprise de la concession sera de 2 mètres superficiels (2mètres de long par 1 mètre de large).

- Columbarium concession Trentenaire	l'emplacement cinéraire	500 €
- Jardin du souvenir	l'emplacement	60 €

Adopté à l'unanimité

TARIF DROIT DE PLACE POUR L'ANNÉE 2017 Délib. N°33-2016

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il existe un droit de place pour la **VENTE AMBULANTE - COMMERCANTS NON-SEDENTAIRES EXERCANT SUR LE DOMAINE PUBLIC** et qu'il est fixé un tarif des droits de place en contrepartie de l'utilisation du domaine public à des fins commerciales et privatives.

Pour 2017, il est proposé de fixer les tarifs comme suit :

Sur points fixes autorisés : Forfait annuel 50 €

Adopté 9 voix pour, 1 contre M. Roussel, 3 abstentions Mme Jourdan, Mme Janvier et M. Aubry

CVE PROPOSITION DE PARTENARIAT (Train Vallée d'Eure) Délib. N°34-2016

Monsieur le Maire explique avoir reçu une proposition de partenariat par le biais d'une subvention au projet « protection de la ressource eau en vallée de l'Eure » par le CFVE (Chemin de fer de la vallée de l'Eure) pour la construction d'un wagon débroussailleur mécanique écologique dit projet novateur. Cette démarche fait suite aux contraintes de préservation de l'environnement notamment en ce qui concerne les utilisations de désherbants chimiques. Le « wagon déherbeur » mécanique sera fabriqué à base d'une remorque d'autorail inemployée, transformée et équipée de différents systèmes de broyage sur la largeur de la plateforme ferrée afin que celle-ci ne soit pas envahie par la végétation. Cette subvention est demandée afin d'aider à finaliser le projet, le CFVE ne pouvant pas par ses fonds propres assumer l'aboutissement de cet équipement d'un montant global estimé à 43 592,36 €. Le projet est subventionné à 50% par l'agence « Eau Seine Normandie », les autres 50% par des financements obtenus au titre de subventions publiques ou privées.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la compétence tourisme est de la CCEMS.

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir débattu, Monsieur le Maire demande aux membres du conseil présents s'ils souhaitent soutenir ou non financièrement ce projet.

La commune décide de ne pas répondre favorablement à la demande de subvention du CFVE.

A la majorité le projet est rejeté.

MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN EMPLOI A TEMPS NON COMPLET SUPERIEUR A 10 % Délib. N°35-2016

Monsieur le Maire informe l'assemblée :

Compte tenu de la non reconduction du contrat en CDD de Mme Magalie Batifoulier et compte tenu de l'augmentation de la charge de travail de Mme Chrystèle Lebaube, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi correspondant.

Cette modification est assimilée à la création d'un nouvel emploi car elle modifie au-delà de 10 % la durée initiale de l'emploi.

Le maire propose à l'assemblée:

Conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984, de supprimer l'emploi de Adjoint technique territorial de 2^{ème} classe créé initialement à temps non complet par arrêté n° 11-2015 de créer l'emploi de Adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps non complet pour une durée de 28 heures 12 mn par semaine à compter du 1^{er} octobre 2016.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Sous réserve de l'avis du Comité technique intercommunal du centre de gestion de l'Eure

Vu le tableau des emplois

Décide

- d'adopter la proposition du Maire
- de modifier ainsi le tableau des emplois
- d'ajuster les crédits correspondants inscrits au budget

Adopté à l'unanimité

Informations :

Monsieur Le Maire invite à la réflexion de renouveler ou non l'éclairage de Noël de la commune à l'heure des économies, le prix moyen de cette intervention étant de cinq mille euros par an.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des frais liés à l'école, il expose un tableau récapitulatif des dépenses et des recettes faisant ressortir un déficit total d'environ 50 000 € restant à la charge de la commune tous frais payés, le but étant d'informer la part qui incombe aux contribuables.

Monsieur le Maire annonce avoir reçu un accord de principe par le député de la circonscription pour l'attribution d'une subvention pour la rénovation du pont de la Fortelle pour un montant de 15 000 € TTC.

Monsieur le Maire fait part de la réception de nouveaux courriers :

- De remerciements suite à l'attribution des subventions aux associations.
- Annonçant l'arrivée du nouveau père Legros nommé Curé à la paroisse Notre Dame de Bonne Espérance à la paroisse de Gaillon.
- Deux lettres anonymes dénonçant l'affichage intempestif de banderoles sur la commune par les associations, le Maire invite la personne ou les personnes à s'identifier et à se présenter à la Mairie afin d'ouvrir le dialogue. Monsieur le Maire refuse de prendre en compte les courriers anonymes.
- une lettre de la ville de Vernon demandant la participation de la commune à des frais de scolarité auquel le Maire confirme le refus de payer.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de sa décision de l'attribution d'une prime d'indemnité de préfecture coefficient 2 à la secrétaire de Mairie, Madame Mursch, le montant brut mensuel attribué selon le grade de l'agent. Il rappelle que Madame Morelle bénéficiait de cette même prime en coefficient 3. Il demande aux membres du conseil municipal leur avis, sans objection la prime est validée. Un arrêté du Maire sera fait en ce sens.

Monsieur le Maire explique au conseil municipal le fonctionnement des indemnités d'assurances perçues par la mairie suite aux arrêts de maladies ordinaires des agents. Un fonctionnaire n'est pas soumis au jour de précarité, il est donc payé intégralement dès son premier jour d'arrêt. Par ailleurs la commune n'est indemnisée qu'à compter du seizième jour d'arrêt de maladie ordinaire de l'agent sachant que les quinze premiers jours entrent dans une franchise non remboursée. Le remboursement perçu par l'assurance SOFCAP étant fixé sur le traitement indiciaire brut de l'agent et sur sa NBI, les charges patronales sont pour leur part remboursées uniquement à hauteur de 60% et non pas dans leurs intégralité. Monsieur le Maire informe avoir fixé les dates de contrat en CDD de l'agent technique Monsieur Martinez-Ruiz en remplacement de l'agent Monsieur Béranger en arrêt prolongé sur la période estivale en fonction de ces données afin que cela impacte le moins possible le budget de la commune.

Monsieur le Maire rappelle les dates des prochaines élections en 2017 :

- Élections présidentielles : Le premier tour est fixé au dimanche 23 avril 2017 tandis que le second tour aura lieu le dimanche 7 mai 2017.
- Élections législatives : Le 1er tour des législatives aura lieu le dimanche 11 juin 2017. Le second tour aura lieu le dimanche 18 juin.

Monsieur le Maire explique avoir reçu la demande de Monsieur Paul pour occuper la salle des fêtes le lundi soir pour y pratiquer des cours de Body Karaté, il indique y être défavorable car cela occasionnerait des frais supplémentaires à la commune. De plus, la salle ne répond pas aux conditions d'hygiène et de sécurité. Il est émis l'éventualité d'utiliser le créneau libre dans la salle de motricité du bâtiment périscolaire après consultation auprès des enseignants, cette salle étant déjà chauffée cela n'occasionnerait pas de frais supplémentaires.

Monsieur Noël informe le conseil municipal de l'arrivée d'une nouvelle directrice à l'école et d'une nouvelle institutrice de maternelle. Le nombre total d'élèves cette année est de 122 enfants, soit 3 élèves de moins que l'année scolaire 2015 / 2016. Il rappelle que pour l'année scolaire 2017 / 2018 un risque de fermeture de classe est à envisager suite au départ de 22 élèves pour 7 entrants si aucun mouvement de population n'a lieu d'ici là.

Monsieur Noël explique avoir été à la dernière réunion de la CCEMS. Pour la journée des associations il informe de l'éventualité de la mise en place de relais des « restos du cœur » dans les petites communes. Monsieur Noël informe également que la fin des travaux de la piscine de Gaillon sont prévus pour fin octobre 2016. Des formations liées aux rythmes scolaires sont prévues. Dans le cadre du PLUi Madame Lefeu reprend le projet de territoire à la place du cabinet Kalia. La CCEMS a procédé à la modification de leurs statuts appelé « toilettage » avec de nouvelles compétences obligatoires telles que le tourisme, ainsi que les intérêts communautaires. Une délibération en ce sens doit être effective avant le 1er janvier 2017 pour la mise en application.

Questions diverses :

Madame Jourdan demande si il est possible de mettre des étagères dans la bibliothèque scolaire afin d'optimiser le rangement. Elle précise que les livres sont actuellement rangés dans des bacs. Monsieur Noël explique que cela a déjà été abordé avec la directrice et son équipe.

Monsieur Crépeau informe que lorsqu'il pleut les enfants qui attendent le bus de transport scolaire s'abritent sous les abris, près de l'ancienne Mairie d'Authouillet, afin de ne pas être mouillés mais que le bus scolaire ne les voyant pas ne s'arrêtait pas. Il rappelle l'évidence, le bus doit s'arrêter.

Monsieur Crépeau demande si la ligne axiale de la rue Yves Montand sera refaite car il trouve cela dangereux de la sorte. Le Maire lui répond que lors d'une première intervention l'agence de Louviers

avait répondu que l'objectif était de responsabiliser les automobilistes, cela ne semble plus être pris en charge par le conseil départementale.

Monsieur Aubry propose de tenter une renégociation de l'ensemble des contrats de téléphonie suite à sa demande de création d'une ligne ADSL pour la nouvelle bibliothèque communale. Il explique avoir constaté le chiffre élevé des cotisations. Le Maire l'invite à aller dans ce sens.

Monsieur Poulin fait part au conseil municipal que lorsque le tablier de la route rue Yves Montand a été refait aucun nettoyage n'a pas été fait à posteriori. Il constate la projection de gravillon goudronneux dans les jardins, il demande si un nettoyage est prévu et si la réfection du marquage au sol est prévue, notamment au passage du pont sur le Rû où l'absence de marquage ne permet pas de voir le sens de la route particulièrement la nuit.

Monsieur Poulin demande si les locataires de la salle d'activités sont soumis aux règles vis à vis des nuisances nocturnes (bruit par exemple pour des sonorisations trop fortes), à partir de quelle heure on peut parler de tapage nocturne... Le Maire rappelle que c'est à partir de 22 heures.

Monsieur Roussel informe de la fin des travaux de la pose des sols souples à l'école maternelle. Il montre aux membres du conseil municipal les photos réalisées. La prestation est concluante.

Monsieur le Maire demande si il est envisageable de créer des ventilations dans les classes de CM1 et CM2 car suite aux changements des fenêtres les murs noircissent. Monsieur Roussel propose l'installation d'une VMC parallèlement à la pose des fonds plafonds, dossier en cour.

Monsieur Aubry fait part de la disparition inquiétante de boulons sur la structure du bâtiment technique.

Monsieur Roussel signale que des pigeons ont fait leurs nids dans le faux plafond de la salle des fêtes au-dessus des luminaires. Il signale également que la rampe d'accès s'est de nouveau dessoudée.

Monsieur Noël informe de la possibilité d'obtenir une subvention par le département pour la mise en place de caméras de sécurité. Il propose de se renseigner.

N'ayant plus rien à l'ordre du jour la séance est levée à 22 h 45.

LEMARCHAND Françoise	BUSSI Isabelle	JANVIER Marie-Joseph
MAHEUX Jeannine A donné pouvoir à Monsieur NOEL Denis	JOURDAN Evangéline	TOURSEL Carole
GLOTON Louis	NOEL Denis A reçu pouvoir de MAHEUX Jeannine	ROUSSEL Franck

CHARPENTIER Raynald Absent excusé	AUBRY Michel	PAUL Olivier
LEPRINCE Patrick Absent excusé	POULIN Etienne	CRÉPEAU Serge